



11 octobre 2013

(13-5563)

Page: 1/2

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**NOUVEAU CADRE DE RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS FÉDÉRALES  
D'INSPECTION DES ALIMENTS: DOCUMENT DE TRAVAIL**

**COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA**

La communication ci-après, reçue le 11 octobre 2013, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

1. Le gouvernement canadien tient à porter à la connaissance des Membres la proposition concernant un nouveau cadre de réglementation des activités fédérales d'inspection des aliments. Cette proposition pourrait avoir des incidences sur les partenaires commerciaux du pays.

2. L'adoption de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada (LSAC) en novembre 2012 ouvre la voie à d'importantes modifications du système canadien de salubrité des aliments. Une nouvelle réglementation est nécessaire pour mettre en vigueur cette loi.

3. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) propose d'intégrer les règlements fédéraux en vigueur au Canada en matière d'inspection des aliments en un système unique. L'ACIA propose de remplacer 13 règlements fédéraux distincts sur l'inspection des aliments par une réglementation unique qui comprend:

- des dispositions horizontales s'appliquant à tous les aliments importés et préparés pour le commerce interprovincial (par exemple délivrance de permis, mesures de contrôle préventif, exigences axées sur les résultats, traçabilité, tenue de dossiers et mécanismes d'examen et de recours);
- des exigences en matière de salubrité particulières à certains aliments (par exemple fruits et légumes frais), des dispositions relatives au commerce de produits particuliers et à la protection des consommateurs (par exemple étiquetage, normes d'identité);
- une réglementation complémentaire concernant la communication de renseignements et les sanctions administratives pécuniaires.

4. Le Canada a notifié à l'OMC le "Nouveau cadre de réglementation des activités fédérales d'inspection des aliments: Document de travail" dans les documents G/SPS/N/CAN/700 (8 juillet 2013) et G/TBT/N/CAN/394 (19 juillet 2013). Le document de travail notifié expose les éléments proposés du cadre général de la nouvelle réglementation fédérale en matière d'inspection des aliments. Il peut être consulté aux adresses suivantes:

["http://www.inspection.gc.ca/food/action-plan/food-safety-regulatory-forum/presentations/discussion-document/eng/1370029593829/1370029641557"](http://www.inspection.gc.ca/food/action-plan/food-safety-regulatory-forum/presentations/discussion-document/eng/1370029593829/1370029641557) (anglais)

["http://www.inspection.gc.ca/aliments/plan-d-action/forum-sur-la-reglementation-de-la-salubrite-des-al/exposes-presentes-dans-le-cadre-du-forum/document-de-travail/fra/1370029593829/1370029641557"](http://www.inspection.gc.ca/aliments/plan-d-action/forum-sur-la-reglementation-de-la-salubrite-des-al/exposes-presentes-dans-le-cadre-du-forum/document-de-travail/fra/1370029593829/1370029641557) (français)

5. Les Membres de l'OMC ont jusqu'au 30 novembre 2013 pour communiquer leurs observations sur le cadre proposé. Les réponses obtenues lors de cette consultation seront étudiées lors de la rédaction des règlements.

6. Au printemps 2014, un avis d'intention de réglementation sera notifié en vue d'une consultation; il contiendra un projet de la nouvelle réglementation, et des directives pour l'interprétation destinées à étayer le nouveau cadre de réglementation projeté. Les Membres auront alors l'occasion de formuler des observations sur le projet de réglementation.

7. L'entrée en vigueur de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et des règlements associés est prévue pour janvier 2015.

8. Le Canada encourage les Membres à lui faire part de ses observations sur le document de travail, qui fait actuellement l'objet d'une consultation.

9. Prière de présenter les observations directement à l'adresse suivante: [CFIA-Modernisation-ACIA@inspection.gc.ca](mailto:CFIA-Modernisation-ACIA@inspection.gc.ca).

10. Le Canada rendra compte des progrès de l'initiative et vous informera des prochaines étapes à la réunion du Comité SPS de l'OMC qui se tiendra en mars 2014.

---